

Le capteur de logement

La mission générale du capteur de logement vise à :

- Assurer le captage de logements privés qui seront destinés aux bénéficiaires d'institutions du réseau partenarial du Relais Social ;
- Dispenser le soutien utile à l'installation permettant au candidat locataire l'occupation et le maintien dans son logement ;
- Activer, lorsque la situation de l'usager le justifie, les services du réseau pouvant apporter une aide concrète en fonction des besoins du locataire.

Les objectifs poursuivis sont :

En aval :

- Mobiliser/Capter des logements dans le parc privé par un travail de prospection immobilière ;
- Assurer un travail de vérification de la conformité du bien mis en location ;
- Analyser préalablement l'adéquation du loyer demandé par le propriétaire avec le bien mis en location ;
- Apporter certaines garanties au propriétaire comme étant agent intermédiaire entre le propriétaire, l'usager locataire et, si besoin, les partenaires de notre réseau concernés par la situation de la personne pour ce qu'il serait utile à mettre en place en fonction des besoins de l'usager concerné ;

En amont :

- Proposer et soutenir le candidat locataire dans la démarche de prise en location (en termes d'énergie, d'assurance,...) ;
- Réaliser un travail de médiation entre les propriétaires et les locataires (Travail de première ligne).
- Lorsque la situation le justifie, réaliser un travail d'activation des institutions partenaires assurant le suivi social de l'usager orienté vers le capteur (Travail de seconde ligne).
- Réaliser en fin d'année un travail d'évaluation qualitative et quantitative de son action et, via la Coordination générale, veiller à informer les mandataires des différentes instances décisionnelles du Relais Social Urbain de La Louvière (Tendances, actualité, problèmes particuliers, ce qui fonctionne bien,...).